



FESTIVAL  
**LA FABRICA**  
D'AVIGNON

REGISTRE D'ACCESSIBILITÉ DE LA FABRICA



**LA FABRICA DU FESTIVAL D'AVIGNON  
11 RUE PAUL ACHARD 84 000 AVIGNON  
04 90 27 66 50  
FESTIVAL-AVIGNON.COM**

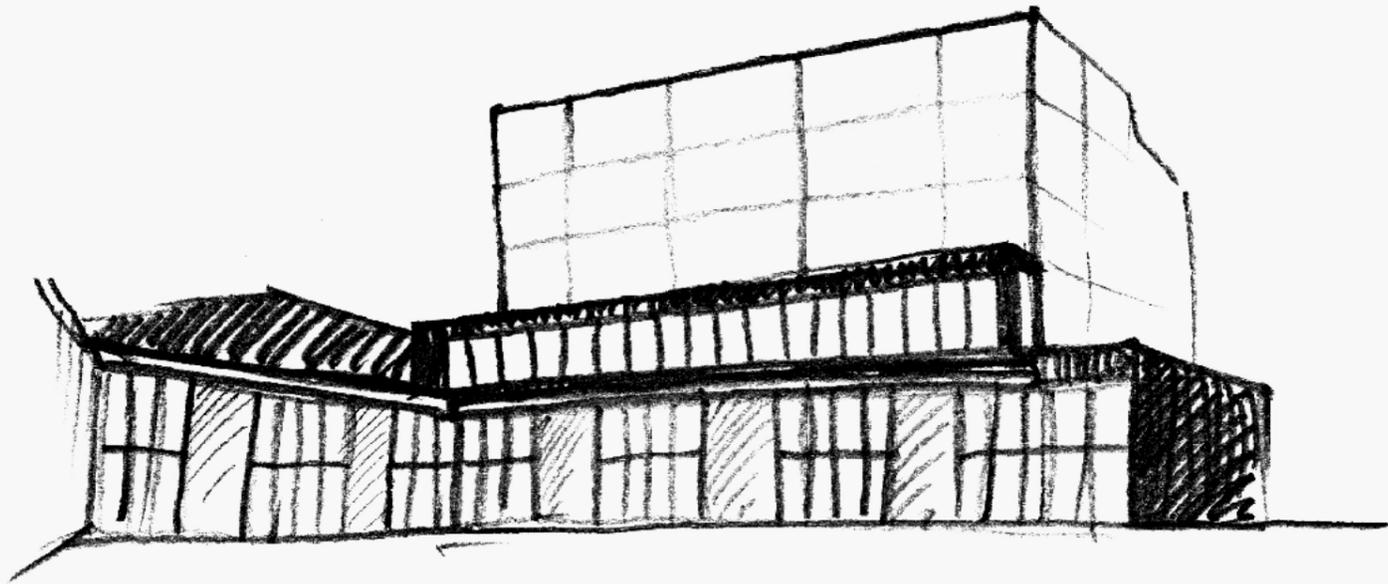
**MAIL : ACCESSIBILITE@FESTIVAL-AVIGNON.COM**

**N° SIRET : 317 963 536 00048**

---

## **ANNEXES**

- Attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées
- Contrat de maintenance de l'ascenseur
- Attestation annuelle de formation 2021
- Feuille de présence « Travailler avec le handicap »
- Feuille de présence « Accueillir à égalité et en sûreté »
- Feuille de présence « Accueillir à égalité »
- Document « Bien accueillir les personnes handicapées »



## BIENVENUE À LA FABRICA LIEU DE RÉSIDENCES, DE CRÉATIONS, DE DIFFUSION, D' ACTIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES DU FESTIVAL D'AVIGNON

**Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous :**

→ Non

**Consultation du registre public d'accessibilité**

- ✓ Billetterie/accueil
- ✓ Site internet

**Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services**

✓ Oui

**Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap**

- Le **personnel est sensibilisé** (c'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap)
- Le **personnel est formé** (c'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap)
- Le **personnel sera formé**

**Matériel adapté**

- ✓ Le matériel est entretenu et réparé
- ✓ Le personnel connaît le matériel

# INFORMATIONS COMPLÈTES SUR LES PRESTATIONS FOURNIES DANS L'ÉTABLISSEMENT

## DESCRIPTION DES PRESTATIONS FOURNIES PAR ZONE OU PAR NIVEAU

### 1. ACCÈS À L'INFORMATION

#### 👍 Prestations accessibles

- ✓ Ce **registre d'accessibilité** est disponible en **version numérique** sur le site internet du Festival.
- ✓ Une communication instantanée pour faciliter l'échange entre les **personnes sourdes ou malentendantes** avec le personnel d'accueil et de réservation est possible avec le service Acceo (mars 2022).
- ✓ Le **site internet** du Festival d'Avignon est doté du **programme FACIL'iti** où l'affichage s'adapte aux besoins de confort des personnes ayant des troubles visuels, moteurs ou cognitifs. De nombreux profils sont disponibles pour s'adapter à un maximum de besoins : malvoyance, Maladie de Parkinson, DMLA, daltonisme, dyslexie...
- ✓ Le site internet est doté d'une **rubrique accessibilité**.
- ✓ Une **adresse e-mail dédiée** pour avoir des informations, réserver ses spectacles et spécifier ses besoins pour un accueil adapté : [accessibilite@festival-avignon.com](mailto:accessibilite@festival-avignon.com)
- ✓ Le **dévoilement de la prochaine édition** lors de la conférence de presse est entièrement accessible en vidéo et en simultanée **en langue des signes française**.
- ✓ Des **programmes allégés**, en **gros caractères** ou en **braille** sont mis à disposition du public.
- ✓ Une vidéo de présentation des **spectacles naturellement accessibles** est disponible en vidéo en **langue des signes française**.

4



## 2. STATIONNEMENT AUTOMOBILE

### 👍 Prestation accessible

- ✓ Une place de parking PMR se trouve devant l'entrée publique de l'établissement. Nous invitons les spectateurs à se garer sur les emplacements publics dédiés.

## 3. ACCÈS AU LIEU

### 👍 Prestations accessibles

- ✓ L'accès à La FabricA pour le public se fait par l'entrée principale du bâtiment au 11 rue Paul Achard. Celle-ci est accessible aux personnes à mobilité réduite avec notamment un **cheminement horizontal sans ressaut** et d'une largeur minimale d'1,20m.
- ✓ Une **bande podotactile** est présente au niveau de la grille d'entrée du lieu ainsi qu'au passage piéton se situant devant le portail.
- ✓ Un **plan d'accès à La FabricA** est disponible sur le site internet du Festival d'Avignon. Lors d'événement public, un personnel d'accueil est présent au besoin.

### 💡 Intention de développement

- ➔ Un **plan du lieu** est également **visible sur les grilles** au niveau de l'entrée (mars 2022).

5



## 4. ACCÈS AU BÂTIMENT

### Prestations accessibles

- ✓ Une **bande podotactile** est installée dès l'entrée de la grille jusqu'à l'entrée en salle.
- ✓ Le Festival d'Avignon met à disposition de ses visiteurs **une maquette tactile** afin de se familiariser avec le lieu accessible sur demande.



- ✓ Le **revêtement** du sol jusqu'au bâtiment est **non glissant, non meuble, non réfléchissant** et **sans obstacle** à la roue. Le chemin horizontal est également **sans ressaut**.
- ✓ Le bâtiment ne possède **pas de porte automatique** mais du **personnel d'accueil formé** est présent au besoin.

### Intention de développement

- ➔ Une **signalétique adaptée** et contrastée est également présente (mars 2022).

6



## 5. ACCUEIL - BILLETTERIE

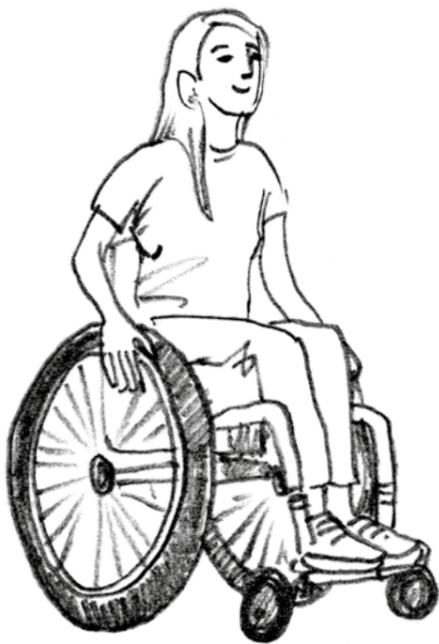
---

### Prestations accessibles

- ✓ Ce **registre d'accessibilité** est consultable à l'accueil et sur le site internet.
- ✓ Pendant le Festival d'Avignon, **des bancs sont mis à disposition** sur le parvis et dans le hall facilitant l'attente.
- ✓ La billetterie est accessible en position assise mais avec un meuble plein. **Le personnel** chargé de l'accueil des personnes en situation de handicap est **formé** et disponible.

### Intention de développement

- **Acquisition d'un guichet accessible aux personnes à mobilité réduite.**



7

## 6. SANITAIRES

---

### Prestations accessibles

- ✓ Les **sanitaires** de La FabricA situés au rez-de-chaussée sont **accessibles aux personnes à mobilité réduite**.
- ✓ Un **cheminement avec bande podotactile** est présent pour accéder aux sanitaires.

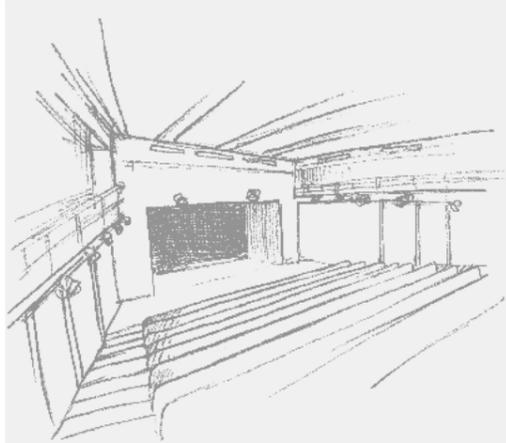
### Intentions de développements

- **Une signalétique adaptée** est installée pour faciliter la localisation des toilettes (mars 2022).

## 7. SALLE DE SPECTACLE

### Prestations accessibles

- ✓ La salle de spectacle dispose de **12 places PMR** et de leurs places accompagnants réparties **aux rangs A et N**, ce dernier se trouvant à l'étage accessible grâce à un ascenseur.
- ✓ La FabricA met également à disposition **des boucles auditives portables** pour les personnes malentendantes appareillées.
- ✓ Certains spectacles et événements sont présentés en **audiodescription** ou en **surtitrage**.
- ✓ Du personnel d'accueil formé est présent aux entrées de salle pour toute aide.



### Intention de développement

- ➔ Installation d'une **barre d'appui** en continu du hall vers l'entrée en salle.
- ➔ Une **signalétique adaptée** est présente afin de faciliter le repérage des entrées de la salle (mars 2022).



## 8. CIRCULATION INTÉRIEURE HORIZONTALE

### Prestation accessible

- ✓ Un cheminement avec **bande podotactile** est installé **dès l'entrée aux grilles jusqu'à la salle de spectacle**, une aide est par la suite proposée par les agents d'accueil.
- ✓ La circulation intérieure du bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite grâce à un **sol plat, sans ressaut avec un revêtement non meuble, non réfléchissant et sans obstacle** à la roue non identifié.



### Intention de développement

- Une **signalétique adaptée** est présente pour faciliter le repérage des lieux (mars 2022).

## 9. CIRCULATION INTÉRIEURE VERTICALE

### Prestations accessibles

- ✓ Des places accessibles en PMR sont disponibles à l'étage. Un **ascenseur** situé à côté de l'entrée pair est mis à disposition du public permettant l'accès aux différentes places à l'étage.
- ✓ Un **escalier de 28 marches avec paliers** est présent avec une main courante.

### Intention de développement

- Une **signalétique adaptée** est mise en place (mars 2022).

## 10. ÉCLAIRAGE

### Prestation accessible

- ✓ Un **éclairage adapté** est présent tant en extérieur que dans le hall de La FabricA. Il est automatique dans les toilettes.



### Intention de développement

- **Signalétique au sol pour l'accès à l'intérieur de la salle sombre.**

## 11. SORTIES

### Intention de développement

- **Signalétique adaptée** pour bien identifier les sorties.

## 12. PARTENAIRES ET MÉCÈNES DE L'ACCESSIBILITÉ AU FESTIVAL D'AVIGNON

---



### **ACCEO**

Site : [www.acce-o.fr](http://www.acce-o.fr)

Tél. 01 55 97 00 00

Le partenariat avec ACCEO permet d'équiper les lignes téléphoniques et agents d'accueil du Festival d'Avignon d'un système de communication avec les personnes sourdes et malentendantes.

---



### **Accès culture**

site : <https://accessculture.org>

Tél. 01 53 65 30 74

Mail : [communication@accessculture.org](mailto:communication@accessculture.org)

L'association Accès Culture a participé à la réalisation des maquettes tactiles de la FabricA et de la Cour d'honneur ainsi qu'à la création des audiodescriptions.

---



### **Association Valentin Haüy Avignon**

site : <http://avignon.avh.asso.fr>

Tél. 09 51 65 83 41

Mail : [comite.vaucluse@avh.asso.fr](mailto:comite.vaucluse@avh.asso.fr)

L'association Valentin Haüy est partenaire des projets de médiation en lien avec le handicap visuel.

---



### **Audiens**

site : [www.audiens.org/accueil.html](http://www.audiens.org/accueil.html)

Tél. 0 173 173 000

Le Groupe Audiens a participé à l'accompagnement du Festival d'Avignon sur les problématiques d'emploi et d'accessibilité ainsi que sur la formation du personnel d'accueil.

---

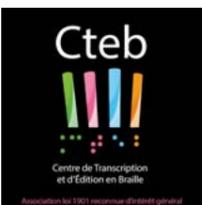


### **Caisse d'Épargne Cepac**

site : [www.caisse-epargne.fr/cepac](http://www.caisse-epargne.fr/cepac)

La maquette tactile de la FabricA du Festival d'Avignon a été soutenue par la Caisse d'Épargne CEPAC.

---



### **Cteb – Centre de Transcription et d'Édition en Braille**

Site : [www.cteb.fr](http://www.cteb.fr)

Tél. 05 61 57 95 89

Mail : [contact@cteb.fr](mailto:contact@cteb.fr)

La Centre de transcription et d'édition en braille participe à la création du programme allégé en braille du Festival d'Avignon.

---



### **FACIL'iti**

site : [www.facil-iti.fr](http://www.facil-iti.fr)

Le partenariat avec FACIL'iti permet de développer la mise en accessibilité du site internet du Festival d'Avignon.

---



### **Fédération des Aveugles et Amblyopes de France Gard-Lozère**

site : [www.faf30.fr](http://www.faf30.fr)

Tél. 04 66 21 79 47

Mail : [contact@faf30.fr](mailto:contact@faf30.fr)

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France Gard-Lozère est partenaire des projets de médiation en lien avec le handicap visuel.

---



### **Fondation Raze**

site : [www.fondation-raze.fr](http://www.fondation-raze.fr)

Tél. 09 77 80 20 97

Mail : [etienneraze@gmail.com](mailto:etienneraze@gmail.com)

Les audiodescriptions du Festival d'Avignon sont soutenues par la Fondation Raze.

---



### **URAPEDA PACA**

site : [www.urapeda-sud.org](http://www.urapeda-sud.org)

Tél. 04 86 13 21 13

Mail : [florence.noel@urapeda-sud.org](mailto:florence.noel@urapeda-sud.org)

Le doublage en surtitrage adapté et en LSF des présentations de programmation est réalisé par l'URAPEDA-PACA

---

# **ANNEXES**



**Agence Construction Avignon**  
18, boulevard Saint-Michel  
84000 AVIGNON  
Tél. : 04 90 82 12 36  
Fax : 04 90 82 41 50  
E-mail : cconstruction.avignon@socotec.fr

**AGFA**  
Cloître Saint Louis  
20 rue du portail Boquier  
84000 AVIGNON

► **Attestation de Vérification de l'Accessibilité aux Personnes Handicapées**



**AVIGNON**  
**LA FABRICA**  
**CONSTRUCTION D'UN LIEU DE REPETITIONS ET DE RESIDENCE DU**  
**FESTIVAL D'AVIGNON**

- Date : 11/07/2013
- Dossier Socotec n° : DBA3037/001
- Référence du rapport : 12990/13/1314

*Vous avez fait appel à nos services et nous vous en remercions.  
Pour tout complément d'information, votre interlocuteur Socotec est à votre disposition.*

- Responsable d'affaire : Laurent Lartaud

► Copies :	CITADIS [M.MOREAU] (emoreau@citadis.fr) 6 PASSAGE DE L'ORATOIRE 84000 AVIGNON
------------	---





**SOCOTEC**

**Agence Construction Avignon**

18, boulevard Saint-Michel

84000 AVIGNON

Tél. : 04 90 82 12 36

Fax : 04 90 82 41 50

E-mail : cconstruction.avignon@socotec.fr

**ATTESTATION DE VÉRIFICATION DE  
L'ACCESSIBILITÉ  
AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

**Construction ou création d'établissement recevant du  
public (ERP) soumis à permis de construire**

(Annexe 3 à l'arrêté du 22 mars 2007)

Contrat n° : DBA3037/001

Rapport n° : 12990/13/1314

Date : 11/07/2013

*À transmettre par le maître de l'ouvrage à l'autorité administrative ayant délivré le permis de construire et au maire dans les 30 jours suivant l'achèvement des travaux et délivrée par un contrôleur technique ou un architecte au maître de l'ouvrage en application des articles L.111-7-4 et R. 111-19-21 à R. 111-19-24 du code de la construction et de l'habitation.*

Je soussigné Laurent Lartaud de la société SOCOTEC, en qualité de :

- organisme de contrôle technique au sens du CCH art. L 111-23, titulaire d'un agrément ministériel l'habilitant à intervenir sur les bâtiments.
- architecte soumis à l'article 2 de la loi 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, et n'ayant pas signé la demande de permis de construire relative à la présente opération

atteste que par contrat de vérification technique n°DBA3037/001 en date du 04/08/2011, la société AGFA, maître de l'ouvrage de l'opération de construction (ou de réhabilitation lourde) suivante :

**AVIGNON - LA FABRICA - CONSTRUCTION D'UN LIEU DE REPETITIONS ET DE RESIDENCE  
DU FESTIVAL D'AVIGNON**

Réf. du PC : PC 8400711 B 0236

Date du dépôt de demande de PC : / / Date du PC : / /

Modificatifs éventuels

a confié, à SOCOTEC, qui l'a réalisée, une mission de vérification technique après travaux visant à vérifier si les travaux réalisés (dans le cadre du PC référencé ci-dessus) respectent les règles d'accessibilité qui leur sont applicables.

Nota : les règles d'accessibilité applicables sont les règles en vigueur rappelées ci-dessous auxquelles sont adjointes les éventuelles dérogations propres à l'opération et citées ci-après.

Nombre de bâtiments et équipements ou locaux séparés :

**Ce document comporte 14 pages, y compris la page de garde**

• **Règles en vigueur considérées :**

- Articles R 111-19 à R 111-19-3 du CCH, relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public construits ou créés
- Arrêté du 1er août 2006 fixant les conditions prises pour l'application des articles R 111-19 à R 111-19-3 et R 111-19-6 du CCH relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création

• **Dérogations accordées, telles que portées à la connaissance du vérificateur :**

• **Documents remis au vérificateur et pris en compte dans le cadre de sa mission :**

☞ A l'issue de sa visite de vérification, réalisée selon les termes et conditions du contrat précité et qui s'est déroulée le / / , le vérificateur récapitule sur la liste ci-après ses constats formulés ainsi :

- **R** Le vérificateur a constaté, sur les travaux réalisés, le respect de la règle d'accessibilité applicable (voir commentaire général CG01 page 3)
- **NR** Le vérificateur a constaté sur les travaux réalisés une ou des dispositions contraires au respect des règles d'accessibilité applicable (\*)
- **SO** La disposition considérée est Sans Objet pour la présente opération.

Date : 11/07/2013

Laurent Lartaud

Ingénieur chargé du dossier

LISTE DES CONSTATS

Commentaires généraux

CG01	Certaines règles sont essentiellement d'ordre qualitatif et ne font pas l'objet de référentiel technique commun précis. Les avis R ou NR portés à leur sujet par le vérificateur sont donc à considérer comme présomptions de respect ou de non-respect, établies selon sa propre appréciation des dispositions constatées, et ne préjugent pas d'interprétations contraires.

Récapitulatif des commentaires particuliers

	<b>1. Généralités:</b>
	<b>2. Cheminements extérieurs:</b>
	<b>3. Places de stationnement:</b>
	<b>4. Accès au(x) bâtiment(s) ou à l'établissement et aux locaux ouverts au public:</b>
	<b>5. Circulations intérieures horizontales:</b>
	<b>6. Circulations intérieures verticales:</b>
	<b>7. Tapis, escaliers et plans inclinés mécaniques:</b>
	<b>8. Revêtements de sols, murs et plafonds:</b>
	<b>9. Portes, portiques et sas:</b>
	<b>10. Dispositifs d'accueil, équipements et dispositifs de commande:</b>
	<b>11. Sanitaires:</b>
	<b>12. Sorties:</b>
	<b>13. Eclairage:</b>
	<b>14. Information et signalisation:</b>
	<b>15. Etablissements recevant du public assis:</b>
	<b>16. Etablissements comportant des locaux à sommeil:</b>
	<b>17. Etablissements avec douches ou cabines:</b>
	<b>18. Caisses de paiement:</b>

Établissements recevant du public Points examinés	Constat			Commentaires	n° de commentaire
<b>1. Généralités</b>					
Appréciation de synthèse sur le respect de l'arrêté					
<b>2. Cheminements extérieurs:</b>					
Généralités:					
➤ Cheminement usuel ou un des cheminements usuels accessible de l'accès du terrain jusqu'à l'entrée principale du bâtiment:	R				
➤ Cheminement accessible entre les places de stationnement adaptées et l'entrée du bâtiment:			SO	Les places publics se trouvent sur la voie publique et non dans l'établissement.	
➤ Accessibilité aux équipements ou aménagements extérieurs:	R				
Cheminement ou repère continu contrasté tactilement et visuellement:					
Largeur >= 1,40 m:	R				
Rétrécissements ponctuels >= 1,20 m:			SO		
Dévers <= 2%:	R				
Pentes:					
➤ Existence de pente à chaque dénivellation du cheminement accessible aux personnes en fauteuil roulant:					
➤ Pente <= 4%:	R				
➤ Pente entre 4 et 5% : palier de repos tous les 10m:			SO		
➤ Pente entre 5 et 8% sur 2 m maxi:			SO		
➤ Pente entre 8 et 10% sur 0,50 m maxi:			SO		
➤ Pente > 10% interdite:			SO		
➤ Paliers de repos en haut et en bas de chaque pente:			SO		
Caractéristiques des paliers de repos:					
➤ 1,20 x 1,40 m:			SO		
➤ Paliers horizontaux au dévers près:			SO		
Seuils et ressauts:					
➤ <= 2 cm (ou 4 cm si pente < 33%):	R				
➤ Arrondis ou chanfreinés:	R				
➤ Distance entre 2 ressauts >=2,50m:			SO		
➤ Pas de ressauts successifs dans une pente:	R				
Repérage des éléments structurants du cheminement par les malvoyants:					
Espaces de manoeuvre avec possibilité de 1/2 tour aux points de choix d'itinéraire:					
➤ Emplacements:	R				
➤ Dimensions : Diamètre 1,50 m:	R				
Espaces de manoeuvre de porte:					
➤ Emplacements:	R				
➤ Dimensions:			SO		
Espaces d'usage:					
➤ Devant chaque équipement ou aménagement:	R				
➤ Dimensions 0,80x1,30m:	R				

Établissements recevant du public Points examinés	Constat			Commentaires	n° de commentaire
Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue:	R				
Trous en sol : Diamètre ou largeur <= 2 cm:	R				
Cheminement libre de tout obstacle:	R				
➤ Hauteur libre >= 2,20 m:	R				
➤ Repérage visuel, tactile ou par un prolongement des éléments implantés ou en saillie de plus de 15 cm:	R				
Protection si rupture de niveau >= 0,40 m à moins de 0,90 m du cheminement:			SO		
Protection des espaces sous escaliers:	R				
Volée d'escalier de 3 marches ou plus:	R				
➤ Largeur entre mains courantes >= 1,20m:	R				
➤ Hauteur des marches <= 16 cm:	R				
➤ Giron des marches >= 28 cm:	R				
➤ Mains courantes:	R				
• De chaque côté:	R				
• Hauteur entre 0,80 et 1,00 m:	R				
• Continue, rigide et facilement préhensible:	R				
• Dépassant les premières et dernières marches:	R				
• Différenciées du support par éclairage particulier ou contraste visuel:	R				
➤ Appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute:	R				
➤ Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche:			SO	escaliers métallique patio sans contre marche	
➤ Nez de marches:	R				
• De couleur contrastée:					
• Non glissant:					
• Sans débord excessif:					
Volée d'escalier de moins de 3 marches:			SO		
➤ Appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute:					
➤ Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche:					
➤ Nez de marches:					
• De couleur contrastée:					
• Non glissant:					
• Sans débord excessif:					
Présence d'un dispositif d'éclairage du cheminement:	R				
<b>3. Places de stationnement:</b>				Place de stationnement pour les personnel et les artistes.	
2% de l'ensemble des places aménagées ou suivant arrêté municipal si plus de 500 places:	R				
Localisation à proximité de l'entrée du bâtiment:	R				
Caractéristiques dimensionnelles et atteinte:					
➤ Largeur >= 3,30 m:	R				
➤ Espace horizontal au dévers de 2% près:	R				
➤ Raccordement au cheminement					

Établissements recevant du public Points examinés	Constat			Commentaires	n° de commentaire
d'accès:					
• Ressaut <= 2 cm:	R				
• Sur 1,40 m à partir de la place, cheminement horizontal au dévers près:	R				
➤ Contrôle d'accès et de sortie utilisables par des personnes sourdes, malentendantes ou muettes:			SO		
• Bornes visibles directement du poste de contrôle:					
• ou					
• Signaux liés au fonctionnement du dispositifs: sonores et visuels:					
• ET visiophonie:					
➤ Sortie en fauteuil des places boxées:			SO		
Repérage horizontal et vertical des places:					
➤ Signalisation adaptée à proximité des places de stationnement pour le public:	R				
➤ Signalisation des croisements véhicules/piétons:	R				
• Eveil de vigilance des piétons:	R				
• Signalisation vers les conducteurs:	R				
<b>4. Accès au(x) bâtiment(s) ou à l'établissement et aux locaux ouverts au public:</b>					
Accès principal accessible en continuité avec le cheminement accessible:	R				
Entrée principale facilement repérable:	R				
Espace de manoeuvre avec possibilité de 1/2 tour devant l'entrée principale:	R				
Dispositifs d'accès au bâtiment:	R				
➤ Facilement repérables:					
➤ Signal sonore et visuel:			SO		
Système de communication et dispositif de commande manuelle:			SO		
➤ A plus de 40cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil:					
➤ Hauteur comprise entre 0,90 et 1,30m:					
Contrôle d'accès et de sortie:			SO		
➤ Visualisation directe du visiteur par le personnel:					
➤ Visiophone:					
Accès de manière autonome à tous les locaux ouverts au public:	R				
<b>5. Circulations intérieures horizontales:</b>					
Largeur >= 1,40 m:	R				
Rétrécissements ponctuels >= 1,20 m:	R				
Dévers <= 2%:			SO		
Pentes:			SO		
➤ Pente <= 4%:			SO		
➤ Pente entre 4 et 5% : palier de repos tous les 10m:			SO		
➤ Pente entre 5 et 8% sur 2 m maxi:			SO		
➤ Pente entre 8 et 10% sur 0,50 m maxi:			SO		
➤ Pente > 10% interdite:			SO		

Établissements recevant du public Points examinés	Constat			Commentaires	n° de commentaire
➤ Paliers de repos en haut et en bas de chaque pente:			SO		
Caractéristiques des paliers de repos:			SO		
➤ 1,20 x 1,140m:			SO		
➤ Paliers horizontaux au dévers près:			SO		
Seuils et ressauts:	R				
➤ <= 2 cm (ou 4 cm si pente < 33%):	R				
➤ Arrondis ou chanfreinés:			SO		
➤ Pas d'âne interdits:			SO		
Espaces de manoeuvre de porte:					
➤ Emplacements:	R				
➤ Dimensions:	R				
Espaces d'usage:					
➤ Devant chaque équipement ou aménagement:	R				
➤ Dimensions 0,80x1,30m:	R				
Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue:	R				
Trous en sol : Diamètre ou largeur <= 2 cm:	R				
Cheminement libre de tout obstacle:					
➤ Hauteur libre : 2,20 m ou 2,00 m pour les parcs de stationnement:	R				
➤ Repérage visuel, tactile ou par un prolongement au sol des éléments implantés ou en saillie de plus de 15 cm:	R				
Protection si rupture de niveau >= 0,40 m à moins de 0,90 m:			SO		
Protection des espaces sous escaliers:	R				
Marches isolées:			SO		
➤ Si trois marches ou plus:					
• Largeur entre mains courantes >= 1,20m:	R				
• Hauteur des marches <= 16 cm:	R				
• Giron des marches >= 28 cm:	R				
• Appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute:	R				
• Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche:	R				
• Nez de marches:					
• De couleur contrastée:	R				
• Non glissant:	R				
• Sans débord excessif:	R				
• Mains courantes:					
• De chaque côté:	R				
• Hauteur entre 0,80 et 1,00 m:	R				
• Continue, rigide et facilement préhensible:	R				
• Dépassant les premières et dernières marches:	R				
• Différenciées du support par un éclairage particulier ou un contraste visuel:	R				
➤ Si moins de 3 marches:			SO		
• Appel de vigilance pour les mal voyants			SO		

Établissements recevant du public Points examinés	Constat			Commentaires	n° de commentaire
à 50 cm en partie haute:					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche:</li> </ul>			SO		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nez de marches:</li> </ul>			SO		
<ul style="list-style-type: none"> <li>De couleur contrastée:</li> </ul>			SO		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Non glissant:</li> </ul>			SO		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans débord excessif:</li> </ul>			SO		
<b>6. Circulations intérieures verticales:</b>					
Obligation d'ascenseur:	R				
Escaliers utilisables dans les conditions normales de fonctionnement:	R				
➤ Largeur entre mains courantes >= 1,20m:	R				
➤ Hauteur des marches <= 16 cm:	R				
➤ Giron des marches >= 28 cm:	R				
➤ Mains courantes:	R				
<ul style="list-style-type: none"> <li>De chaque côté:</li> </ul>	R				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Hauteur entre 0,80 et 1,00 m:</li> </ul>	R				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Continue, rigide et facilement préhensible:</li> </ul>	R				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépassant les premières et dernières marches:</li> </ul>	R				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Différenciées du support par un éclairage particulier ou un contraste visuel:</li> </ul>	R				
➤ Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute:	R				
➤ Contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches:	R				
➤ Nez de marches:					
<ul style="list-style-type: none"> <li>De couleur contrastée:</li> </ul>	R				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Non glissant:</li> </ul>	R				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans débord excessif:</li> </ul>	R				
Ascenseurs:					
➤ Tous les ascenseurs doivent être accessibles:	R				
➤ Si ascenseur : Tous les étages comportant des locaux ouverts au public sont desservis:	R				
➤ Commande à plus de 40cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil:	R				
➤ Conformes à la norme NF EN 81-70 relative à l'accessibilité aux ascenseurs pour toutes les personnes y compris les personnes avec handicap:	R				
➤ Munis d'un dispositif permettant de prendre appui:	R				
➤ Permettent de recevoir les informations liées aux mouvements de la cabine, aux étages desservis, au système d'alarme:	R				
➤ Appareils élévateurs pour personnes à mobilité réduite:			SO		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dérogation obtenue:</li> </ul>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Conformes aux normes les concernant:</li> </ul>					

Établissements recevant du public Points examinés	Constat			Commentaires	n° de commentaire
• D'usage permanent:					
<b>7. Tapis, escaliers et plans inclinés mécaniques:</b>			SO		
Doublé par un cheminement accessible ou un ascenseur:					
Mains courantes accompagnant le mouvement:					
Mains courantes dépassant de 30 cm le départ et l'arrivée:					
Arrêt d'urgence facilement repérable, accessible et manoeuvrable en position debout ou assis:					
Départ et arrivée signalés par contraste de couleur ou de lumière:					
Signal tactile ou sonore en partie terminale d'un tapis roulant et plan incliné mécanique:					
<b>8. Revêtements de sols, murs et plafonds:</b>					
Tapis:					
➤ Dureté suffisante:	R				
➤ Pas de ressaut >= 2 cm:	R				
Qualité acoustique des revêtements des espaces d'accueil, d'attente ou de restauration:					
➤ Conforme à la réglementation en vigueur:	R				
➤ Aire d'absorption équivalente >= 25% de la surface au sol:	R				
<b>9. Portes, portiques et sas:</b>					
Dimensions des sas:	R				
Espace de manoeuvre de portes devant chaque porte à l'exception des portes d'escalier:	R				
Largeur des portes principales et des portiques:					
➤ 0,90 m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes:	R				
➤ 1,40 m pour les locaux ou zones recevant plus de 99 personnes:	R				
➤ 1 vantail >= 0,90 m pour les portes à 2 vantaux:	R				
➤ 0,80 m pour les portiques de sécurité et les sanitaires, douches et cabines non adaptés:	R				
Poignées des portes:					
➤ Facilement préhensibles:	R				
➤ Extrémité à plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil (sauf portes ouvrant uniquement sur un escalier et portes des sanitaires, douches et cabines non adaptées):	R				
Effort pour ouvrir une porte <= 50 N:	R				
Portes vitrées repérables:	R				
Portes à ouverture automatique:			SO		
➤ Durée d'ouverture réglable:					
➤ Détection des personnes de toutes tailles:					
Signal sonore et lumineux du déverrouillage des portes à verrouillage électrique:			SO		
Possibilité d'accès y compris en cas de dispositif lié à la sécurité ou à la sûreté:					

Établissements recevant du public Points examinés	Constat			Commentaires	n° de commentaire
<b>10. Dispositifs d'accueil, équipements et dispositifs de commande:</b>					
Si existence d'un point d'accueil:					
➤ Au moins un accessible:	R				
➤ Point d'accueil aménagé prioritairement ouvert:	R				
➤ Banques d'accueil utilisables en position debout ou assis:	R				
Equipements divers accessibles au public:					
➤ Au moins 1 équipement par type aménagé:	R				
➤ Espace d'usage de 0,80 x 1,30 m devant chaque équipement:	R				
➤ Commandes manuelles et fonctions voir, lire, entendre, parler:			SO		
• 0,90 <= H <= 1,30 m:					
➤ Élément de mobilier permettant de lire, écrire ou utiliser un clavier:	R				
• Face supérieure <= à 0,80 m:					
• Vide de 0,70 x 0,60 x 0,30 m (HxLxP):	R				
➤ Dispositif de sonorisation équipé d'une boucle magnétique:			SO		
Panneaux d'affichage instantanée relayant les informations sonores:					
<b>11. Sanitaires:</b>					
Cabinets aménagés:	R				
➤ Au moins 1 par niveau comportant des sanitaires:	R				
➤ Aux mêmes emplacements que les autres:	R				
➤ Séparés H/F si autres sanitaires séparés:			SO		
1 lavabo accessible par groupe de lavabos:	R				
Espaces de manoeuvre avec possibilité de 1/2 tour:					
➤ Emplacement: dans le cabinet ou devant la porte:	R				
➤ Dimensions : Diamètre 1,50 m:	R				
Aménagements intérieurs des cabinets:					
➤ Dispositif permettant de refermer la porte:	R				
➤ Espace d'usage latéral de 0,80 x 1,30m:	R				
➤ Hauteur de la cuvette entre 0,45 et 0,50m:	R				
➤ Lave-mains accessible d'une hauteur <=0,85 m:	R				
➤ Barre d'appui latérale entre 0,70 et 0,80m du sol:	R				
➤ Barre d'appui supportant le poids d'une personne:	R				
➤ Commande de chasse d'eau facilement accessible et manoeuvrable:	R				
Lavabos accessibles:					
➤ Vide en-dessous de 0,70 x 0,60 x 0,30m (HxLxP):	R				

Établissements recevant du public Points examinés	Constat			Commentaires	n° de commentaire
Accessoires divers - porte-savon, sècheurs, etc. à 1,30 m maxi:	R				
Urinoirs à différentes hauteurs si batteries d'urinoirs:			SO		
<b>12. Sorties:</b>					
Sorties repérables sans risque de confusion avec les issues de secours:	R				
<b>13. Eclairage:</b>					
Valeurs d'éclairage:					
➤ 20 lux pour les cheminements extérieurs:	R				
➤ 200 lux aux postes d'accueil:	R				
➤ 100 lux pour les circulations horizontales:	R				
➤ 150 lux pour les escaliers et équipements mobiles:	R				
➤ 50 lux pour les circulations piétonnes des parcs de stationnement:	R				
➤ 20 lux pour les parcs de stationnement (hors circulations piétonnes):	R				
➤ Eblouissement / reflet:			SO		
Durée de fonctionnement des éclairages temporisés:			SO		
Extinction doit être progressive si éclairage temporisé:			SO		
Eclairages par détection de présence:			SO		
<b>14. Information et signalisation:</b>				A préciser.	
Cheminements extérieurs:	R				
➤ Signalisation adaptée aux points de choix d'itinéraires ou en cas de pluralité de cheminements:					
➤ Repérage des parois vitrées:					
➤ Passage piétons:					
Accès à l'établissement et accueil:	R				
➤ Repérage des entrées:	R				
➤ Repérage du système de contrôle d'accès:	R				
Accueils sonorisés:			SO		
➤ Transmission ou doublage visuel des informations sonores nécessaire:					
➤ Système de transmission du signal acoustique par induction magnétique:					
➤ Signalisation de la boucle par un pictogramme:					
Circulations intérieures:					
➤ Eléments structurants du cheminements repérables:	R				
➤ Repérage des parois et portes vitrés:	R				
➤ Information d'aide au choix de la circulation à proximité des commandes d'appel d'ascenseur:	R				
➤ Dans le cas des équipements mobiles, escaliers roulants, tapis et rampes mobiles, signalisation du cheminement accessible:	R				
Équipements divers:					

Établissements recevant du public Points examinés	Constat			Commentaires	n° de commentaire
➤ Signalisation du point d'accueil, du guichet:	R				
➤ Equipements et mobilier repérables par contraste visuel ou tactile:	R				
➤ Dispositifs de commande repérables par contraste visuel ou tactile.:	R				
Exigences portant sur tous les éléments de signalisation et d'information et définies à l'annexe 3:					
➤ Visibilité (localisation du support, contrastées):	R				
➤ Lisibilité (hauteur des caractères):	R				
➤ Compréhension (pictogrammes):	R				
<b>15. Etablissements recevant du public assis:</b>					
Nombre de places réservées : 1 + 1 par tr.de 50:	R				
Salle de + de 1 000 places : selon arrêté municipal:		SO			
Dimension de l'emplacement: 0,80 x 1,30m:	R				
Cheminement accessible jusqu'à l'emplacement:	R				
Réparties en fonction des différentes catégories de places:	R				
<b>16. Etablissements comportant des locaux à sommeil:</b>					
Nombre de chambres adaptées:					
➤ 1 si moins de 21 chambres:					
➤ 1 + 1 par tr. de 50:	R				
➤ Toutes les chambres si établissement d'hébergement de personnes âgées ou présentant un handicap moteur:					
Caractéristiques des chambres adaptées:					
➤ Espace de rotation Diamètre 1,50 m:	R				
➤ 0,90 m sur les 2 grands côtés du lit et 1,20m au pied du lit ou 1,20m sur les 2 grands côtés du lit et 0,90m au pied du lit:	R				
➤ Hauteur du plan de couchage des lits fixés au sol 40 à 50cm:		SO			
Cabinet de toilette:					
➤ Au moins un accessible depuis chaque chambre adaptée:	R				
➤ Toutes si établissement d'hébergement personnes âgées ou présentant un handicap moteur:					
➤ Espace de rotation Diamètre 1,50 m:	R				
➤ Douche accessible avec barre d'appui:	R				
Cabinet d'aisance accessible:					
➤ Au moins un accessible depuis chaque chambre adaptée:	R				
➤ Tous si établissement d'hébergement de personnes âgées ou présentant un handicap moteur:					
➤ Espace d'usage de 0,80x1,30m:	R				
➤ Barre d'appui:	R				
Pour toutes les chambres:					
➤ 1 prise de courant à proximité du lit:	R				
➤ 1 prise téléphonique en cas de réseau	R				

Établissements recevant du public Points examinés	Constat			Commentaires	n° de commentaire
de téléphonie interne:					
➤ N° de la chambre en relief sur la porte:			SO		
<b>17. Établissements avec douches ou cabines:</b>			SO	Inaccessible aux publics.	
Cabines:					
➤ Au moins 1 cabine aménagée:					
➤ Au même emplacement que les autres cabines:					
➤ Cheminement accessible jusqu'à la cabine:					
➤ Cabines séparées H/F si autres cabines séparées:					
➤ Espace de manoeuvre avec possibilité de demi tour Diamètre 1,50 m:					
➤ Siège:					
➤ Dispositif d'appui en position debout:					
Douches:					
➤ Au moins 1 douche aménagée:	R				
➤ Au même emplacement que les autres douches:	R				
➤ Cheminement accessible jusqu'à la douche:	R				
➤ Douches séparées H/F si autres douches séparées:	R				
➤ Espace d'usage de 0,80 x 1,30 m latéralement à la douche:	R				
➤ Siphon de sol:	R				
➤ Siège:	R				
➤ Dispositif d'appui en position debout:	R				
➤ Equipements divers utilisables en position assis:	R				
<b>18. Caisses de paiement:</b>			SO		
Au moins 1 caisse adaptée par niveau avec caisses:	R				
1 caisse adaptées par tr. de 20:	R				
Répartition uniforme des caisses adaptées:	R				
Caractéristiques des caisses adaptées:	R				
Cheminement d'accès aux caisses adaptées >= 0,90m:	R				
Affichage directement lisible pour les personnes sourdes ou malentendantes:	R				



Association de Gestion du Festival  
d'Avignon  
Cloître Saint Louis  
20 rue du Portail Boquier  
84000 AVIGNON

A l'attention de Mr CHAMPENOIS

Marseille, 17 juillet 2013

N/REF. : 2013 - 07/AMD/ SB/ CM06130413

OBJET : Contrat de maintenance Ascenseurs

Adresse de l'installation : LA FABRICA

Monsieur,

Nous accusons bonne réception du contrat Minimal n° CM06130413 concernant l'installation citée en référence et vous remercions de la confiance dont vous nous témoignez.

Nous vous prions de trouver ci-joint un exemplaire de ce dit contrat dûment signé par nos soins.

Le contrat a pris effet le 27/06/2013.

A toutes fins utiles, nous vous communiquons les numéros attribués à vos installations, à savoir :

- Ascenseur 630 KG : N° **CD12777**
- Ascenseur 1000 KG: N° **CD13896**

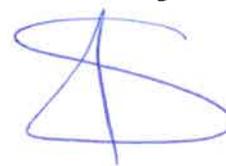
Ainsi que le numéro d'appel de notre service de Dépannages:

**N° INDIGO : 0 820 42 45 15**

Que vous voudrez bien contacter pour toute demande d'intervention 24H/24, 7J/7.

Vous assurant de tout mettre en œuvre pour vous donner entière satisfaction, nous vous réitérons nos remerciements et restant à votre entière disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Sylvie BARNIAUD  
Assistante de gestion



W. BERRY & CO. LONDON

W. BERRY & CO. LONDON

100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200

100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125	126	127	128	129	130	131	132	133	134	135	136	137	138	139	140	141	142	143	144	145	146	147	148	149	150	151	152	153	154	155	156	157	158	159	160	161	162	163	164	165	166	167	168	169	170	171	172	173	174	175	176	177	178	179	180	181	182	183	184	185	186	187	188	189	190	191	192	193	194	195	196	197	198	199	200
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

**CONTRAT DE MAINTENANCE DELTA ASCENSEURS  
DE TYPE MINIMAL**

**Adresse de l'installation**

LA FABRICA  
Rue Paul Achard  
84000 AVIGNON

**Représenté par :**

Association de Gestion du Festival d'Avignon  
Cloître Saint Louis  
20 rue du Portail Boquier  
84000 AVIGNON



**TYPE DE CONTRAT MINIMAL N° CM06130413**  
**N° INSTALLATION(S) N° CD12777 / CD13896**

Par le présent contrat, la société DeltΔ Ascenseurs exécutera la maintenance de l'installation définie ci-après selon les prescriptions règlementaires suivantes :

**LOI N°2003-590 du 2 juillet 2003 – JO du 3 juillet 2003**

**Décret n° 2004-964 du 09 septembre 2004 – JO du 10 septembre 2004**

**Arrêté 18 Novembre 2004 - JO du 28 novembre 2004.**

**Décret n° 95-826 du 30.06.1995 (J.O. du 01/07/95).**

**Décret n° 2012-674 du 07 mai 2012**

**Ces conditions particulières prévalent, le cas échéant, sur les conditions générales**

**ADRESSE DE L'INSTALLATION:**

**LA FABRICA**  
**Rue Paul Achard**  
**84000 AVIGNON**

**CARACTERISTIQUES** (voir tableau ci-après)

**Article 1 : VALIDITE :**

Ce contrat de type **Minimal** est établi pour une durée de 3 ans avec une prise d'effet au 27 Juin 2013.

Il sera renouvelé par reconduction expresse pour des périodes successives d'une durée de 1 an, sauf résiliation par l'une des Parties par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, trois mois avant l'expiration de la première période ou de chacune des suivantes.

**Détail par appareil : voir tableau joint.**

Le prix annuel des Prestations est de **2 350,00 €HT** auquel il convient d'ajouter la TVA en vigueur à la date de la facturation.

Installation Référence	Début Abonnement	Début Facturation	Niveau Nbre	Charge Kg	Vitesse m/s	Prix H.T €	Taux TVA (*)	Prix T.T.C €
CD12777	27/06/2013	27/09/2013	3	630	0.60	1 030.00	19.6	1 231.88
CD13896	27/06/2013	27/09/2013	4	1275	1	1 320.00	19.6	1 578.72
<b>Total Global</b>						<b>2 350.00</b>	<b>19.6</b>	<b>2 810.60</b>

**TYPE DE CONTRAT MINIMAL N° CM06130413**  
**N° INSTALLATION(S) N° CD12777 / CD13896**

## **ARTICLE 2 : OBJET DU CONTRAT.**

Par le présent contrat, le propriétaire confie à l'entreprise DELTA ASCENSEURS qui accepte aux conditions énumérées ci-dessous, l'entretien de l'ascenseur décrit ci-dessus.

L'entreprise s'engage notamment d'une part à assurer l'entretien des installations et d'autre part à assurer une obligation de résultat et de qualité de service envers les usagers qui consiste à garantir, pendant toute la durée du contrat, des conditions optimales d'intervention, de fonctionnement et de sécurité des installations.

Toute modification du présent contrat doit faire l'objet d'un avenant approuvé des deux parties.

Le propriétaire s'engage à maintenir en bon état les installations nécessaires à la bonne marche des ascenseurs. Il garantit à l'entreprise le libre accès de l'ascenseur et équipement. Il assure à ses frais, à la Sté DELTA ASCENSEURS les alimentations en énergie électrique ainsi que la protection adéquate.

## **ARTICLE 3 : ETAT DES LIEUX.**

### **Visite d'état Final :**

Dans les soixante jours précédents la fin des prestations de la Sté DELTA ASCENSEURS, un état des lieux est établi entre la Sté DELTA ASCENSEURS, le propriétaire et éventuellement le nouveau prestataire. Sans réserve émise lors de cette visite, le client renonce à faire état des difficultés provenant de la qualité du matériel et de l'exécution des prestations. Les documentations techniques, outillages spécifiques remis par le client au début du contrat, conformément au disposition I°, II° et III° de l'article R. 125-2-1-1, seront restitués au client dans les huit jours suivant la fin des prestations.

## **ARTICLE 4 : DELAI D'INTERVENTION**

### **- Délais de désincarcération :**

Les désincarcérations seront assurées 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.  
Le délai sera de 60 minutes maximum quels que soient l'heure et le jour.

### **Délais de dépannage :**

Les dépannages, y compris en cas de vandalisme, seront assurés 7 jours sur 7, de 8h à 18 (Option possible 24heures sur 24).  
Le délai d'intervention sera de 4 heures pendant les heures ouvrables et de 8 heures les samedi, dimanche, et jours fériés.

### **NOTA :**

*Si les sapeurs-pompiers interviennent suite à l'appel d'un usager il sera facturé à la copropriété la somme de 380.00 euros HT (suivant délibéré de la séance du 8 février 2010, du décret 2004-964 du 9 septembre 2004, relatif à la sécurité des ascenseurs par le Conseil Municipal de Marseille)*

**TYPE DE CONTRAT MINIMAL N° CM06130413**  
**N° INSTALLATION(S) N° CD12777 / CD13896**

### **Arrêt de l'appareil :**

Lors de chaque immobilisation de l'appareil le prestataire devra indiquer sur la façade ou la porte de l'appareil du rez-de-chaussée et de façon visible et lisible :

- La cause de l'immobilisation (entretien ; simple dépannage; changement d'une grosse pièce, etc.)
- le délai prévisionnel maximum d'immobilisation

En cas d'arrêt pour un motif important ou une pièce non contractuelle et particulière, la Sté DELTA ASCENSEURS avisera le client et ce dans les plus brefs délais, par téléphone et confirmation par fax, lettre ou mail, de la nature et de l'importance de la panne et du délai nécessaire à la réparation

Si la réparation ne rentre pas dans la garantie, un devis descriptif de la pièce et du temps d'intervention sera établi et envoyé dans les plus brefs délais.

La Sté DELTA ASCENSEURS détient sur stock un nombre important de pièces détachées, en cas d'indisponibilité l'approvisionnement est réalisé auprès de distributeurs spécialisés avec un délai général de 48h ou auprès des fabricants. D'une manière générale la Sté DELTA ASCENSEURS ne pourra être tenue responsable du délai lié au fournisseur ou transporteur.

La Sté DELTA ASCENSEURS ne peut être tenue pour responsable des pièces indisponibles pour des raisons extérieures à la Sté DELTA ASCENSEURS ou en raison d'acte de tiers.

## **ARTICLE 5 : SECURITE ASSURANCE – SOUS TRAITANCE**

### **a) SECURITE**

La Sté DELTA ASCENSEURS prendra toutes dispositions nécessaires pour interdire l'accès et l'utilisation de l'appareil au cours de son intervention.

La Sté DELTA ASCENSEURS s'engage à assurer à son personnel une formation appropriée suivant la réglementation en vigueur fixant les prescriptions particulières applicables aux travaux effectués sur les ascenseurs et les ascenseurs de charge.

### **b) ASSURANCE**

La Sté DELTA ASCENSEURS a souscrit un contrat d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'elle peut encourir en cas de dommages corporels et/ou matériels causés aux tiers et au propriétaire à l'occasion des interventions. L'attestation de notre assureur indiquant la nature, le montant et la durée de la garantie, sera produite à votre demande.

### **c) SOUS TRAITANCE**

Aucune sous-traitance partielle ou totale du contrat d'entretien n'est admise sans l'accord préalable écrit du propriétaire.

En cas d'accord de ce dernier la responsabilité de la Sté DELTA ASCENSEURS reste entière pour les travaux sous traités.

## **ARTICLE 6 : PRESTATION**

Suivant l'article R.125-2-1 du code de la construction et de l'habitation, la réparation ou le remplacement des pièces citées ci-dessous incombe à la Sté DELTA ASCENSEURS si dans les conditions normales d'utilisation, elles présentent une usure excessive ou sont défailtantes.

Ces pièces sont les suivantes :

**TYPE DE CONTRAT MINIMAL N° CM06130413**  
**N° INSTALLATION(S) N° CD12777 / CD13896**

**CABINE :**

Boutons de commande (y compris leur signalisation lumineuse et sonore) - paumelles de portes - contacts de porte - ferme porte automatique de porte battante- coulisseaux de cabine avec ses garnitures- galets de suspension et contact de porte- interface usager d'appel de secours avec boutons d'appel, signalisation, haut-parleur, micro-dispositif mécanique de réouverture de porte.

**PALIER :**

Ferme porte automatique de porte battante - serrures - contacts de porte - paumelles de portes - galets de suspension - patins de guidage des portes et boutons d'appel avec leurs signalisations - contrepoids ou ressort de fermeture des portes palières.

**MACHINERIE :**

Balais du moteur - Tous fusibles

**GAINÉ :**

Coulisseaux du contrepoids

**ECLAIRAGE :**

Ampoules cabine, machinerie, gaine - éclairage de secours - batterie, piles, accumulateurs.

**PRESTATION NON COMPRISE :**

Les prestations suivantes ne sont pas comprises dans les clauses minimales du présent contrat d'entretien.

- ✚ Le remplacement des pièces dégradées par vandalisme, par corrosion en ambiance spécifique ou par accident indépendant de l'action de la Sté DELTA ASCENSEURS.
- ✚ La Fourniture et le remplacement des pièces non compris au présent contrat, qui donneront lieu à l'établissement d'un devis et d'une facturation aux conditions en vigueur chez DELTA ASCENSEURS.
- ✚ Les interventions nécessitées par les travaux ou les aménagements effectués par d'autres entreprises, qu'ils soient en rapport ou non avec l'ascenseur.
- ✚ le nettoyage de l'intérieur de la cabine et de son ameublement, le nettoyage des vantaux et seuils de porte cabine et palières et le nettoyage des parties vitrées, cabine et gaine.
- ✚ Les travaux de modernisation ou de mise en conformité de l'appareil avec les réglementations applicables.
- ✚ Les interventions occasionnées par la non acceptation des devis de réparations ou remplacements de pièces, qui seront facturées aux conditions en vigueur de DELTA ASCENSEURS.

**ARTICLE 7 : ENTRETIEN**

Lors de signature du contrat, la Sté DELTA ASCENSEURS remet au propriétaire, à titre d'information un document décrivant l'organisation de son plan d'entretien, celui-ci tient compte des caractéristiques du lieu desservi, des technologies spécifiques de l'installation, de la fréquence d'utilisation ainsi que des prescriptions des constructeurs.

Le client s'engage à garantir à la Sté DELTA ASCENSEURS l'accès à ses ascenseurs de façon à lui permettre d'assurer les prestations contractuelles pendant toute la durée du contrat.

L'intervalle entre deux visites d'entretien ne peut être supérieur à 6 semaines.

Le plan d'entretien reprendra en base la fréquence et les opérations minimales de vérifications prévues en annexe de l'arrêté du 18 novembre 2004, et suivant les procédures de maintenance ISO 9001 appliqué par la Sté DELTA ASCENSEURS. En outre la Sté DELTA ASCENSEURS remettra au propriétaire un rapport annuel d'activité.

Les références du contrat d'entretien de l'ascenseur doivent être inscrites dans le carnet d'entretien de l'immeuble en copropriété.

**TYPE DE CONTRAT MINIMAL N° CM06130413**  
**N° INSTALLATION(S) N° CD12777 / CD13896**

Le carnet d'entretien doit être mis à la disposition du propriétaire de l'appareil et la Sté DELTA ASCENSEURS propose de le laisser en machinerie ou sur le toit de la cabine de l'ascenseur ou un endroit défini avec le propriétaire, il devra néanmoins être accessible lors de chaque intervention. Sur simple demande du propriétaire ou de son représentant, la Sté DELTA ASCENSEURS s'engage à fournir un relevé informatique reprenant les éléments du carnet d'entretien, il pourra être transmis par courriel, fax ou par courrier.

Les techniciens de la Sté DELTA ASCENSEURS doivent remplir ce carnet lors de chaque visite maintenance préventive, chaque intervention de dépannage ou de remplacement de pièce.

La date de la visite, les heures d'arrivée et de départ ainsi que les noms et signatures des techniciens qui sont intervenus, seront portés sur le carnet.

Ce carnet doit comporter obligatoirement les informations suivantes :

- ✚ Nature des observations, interventions, travaux, modifications, remplacements de pièces effectués sur l'appareil au titre de l'entretien.
- ✚ Date et cause des incidents, et réparations effectuées au titre de dépannage.

La Sté DELTA ASCENSEURS s'engage à accompagner le contrôleur technique habilité mandaté par le propriétaire en vue de la bonne exécution des contrôles conformément à l'Art R 125-2-4. L'accompagnement devra être programmé conjointement et se dérouler lors d'une visite de maintenance. Cette visite ne pourra excéder deux heures, tout dépassement sera facturé.

Dans le cas où le rendez-vous serait imposé par le contrôleur technique, la Sté DELTA ASCENSEURS facturera le temps passé ainsi que le déplacement.

Le propriétaire ou son représentant légal s'engage à transmettre à la Sté DELTA ASCENSEURS, le rapport des opérations réalisées, et le cas échéant, des défauts repérés.

A la demande du propriétaire, la Sté DELTA ASCENSEURS informera le propriétaire de la date prévisionnelle de la visite de maintenance. En cas d'absence au rendez vous, un rapport écrit sera remis au propriétaire.

## **ARTICLE 8 : PENALITES**

Le montant des pénalités est fixe, toute modification de celle-ci sera par voie d'avenant.

Le montant total des pénalités ne pourra aller au-delà de 10% du montant HT du prix du contrat de l'appareil concerné.

Les pénalités devront être réclamées par le client par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de 10 jours à compter de la constatation de la faute auprès du responsable du contrat de la Sté DELTA ASCENSEURS.

### **1- Dépannage**

En cas de non-respect du délai d'intervention de dépannages, une pénalité sera appliquée égale à 2,5% du montant HT du prix du contrat de l'appareil concerné.

### **2- Désincarcération**

Si la Sté DELTA ASCENSEURS n'est pas intervenue pour libérer une personne bloquée dans la cabine dans un délai inférieur à 60mn, une pénalité sera appliquée égale à 2,5% du montant HT du prix du contrat de l'appareil concerné.

### **3- Absence**

Il pourra être appliqué une pénalité égale à 2,5% du montant HT du prix du contrat de l'appareil concerné pour absence :

- ✚ Non communication d'un appareil à l'arrêt
- ✚ Absence du carnet d'entretien
- ✚ A un rendez-vous (sans justificatif) demandé un mois à l'avance par le propriétaire ou son mandataire

**TYPE DE CONTRAT MINIMAL N° CM06130413**  
**N° INSTALLATION(S) N° CD12777 / CD13896**

## ARTICLE 9 : RESILIATION

En sus des cas précédemment décrits (exemple : échéance normale, cession de contrat...), la résiliation du contrat pourra être prononcée par l'une des parties pour manquement caractérisé, et dûment prouvé, de l'autre partie à l'une des clauses substantielles du contrat, moyennant un préavis de six mois, exposant les éléments de preuve, et donnés par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de résiliation du fait du client l'indemnité de résiliation correspondra à la moitié des sommes restantes dues jusqu'à l'échéance convenue (contractuelle).

### **Résiliation pour travaux importants :**

Le contrat peut être résilié par le client dans le cas où la Sté DELTA ASCENSEURS n'est pas retenue pour la réalisation de travaux tels que ceux définis ci-dessous, moyennant un préavis de trois mois, signifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

Travaux important exécutés par des tiers, ouvrant droit à résiliation anticipée :

- Le remplacement complet de la cabine ;
- La modification du nombre ou de la disposition des faces d'accès à la cabine ;
- La modification du nombre ou de la situation des niveaux desservis, ou l'adjonction d'une ou plusieurs portes palières ;
- Le remplacement de l'ensemble des portes palières ;
- Le remplacement complet de l'armoire de commande ;
- Pour les ascenseurs électriques à adhérence, le remplacement du groupe de traction,
- Pour les ascenseurs hydrauliques, le remplacement de la centrale ou du vérin ;
- La modification du système d'entraînement, telle que la modification du contrôle de l'arrêt et du maintien à niveau, l'adjonction de variateur de vitesse ;
- L'adjonction d'un dispositif contre la vitesse excessive de la cabine en montée pour les ascenseurs électriques à adhérence.

## ARTICLE 10 : REMUNERATION

### **Révision de prix**

Les prix seront révisés tous les ans au 1<sup>er</sup> janvier par application de la formule ci-dessous sans préavis et selon les modalités prévues aux conditions particulières

#### Formule :

$P = P_o * (0.25 + 0.15 (FSD2/FSD2o) + 0.60 (ICHT-IME/ICHT-IMEo))$ , où :

- $P_o$  représente le prix initial du marché
- $P$  représente le nouveau prix
- FSD2 représente l'indice des frais et services divers
- ICH-IME représente l'indice du coût horaire du travail tous salariés – Industries mécaniques et électriques
- FSD2o représente l'indice des frais et services divers de Mo (page de garde)
- ICHT – IMEo représente l'indice du coût horaire du travail tous salariés – Industries mécaniques et électriques de Mo

Au cas où un des indices de la formule de révision cesserait d'être publié, il serait remplacé par tout autre indice qui lui serait substitué.

#### Exemple : (Indices source INSEE) :

La première révision de prix s'effectuera au 1<sup>er</sup> janvier de l'année « n+1(\*) » et se fera avec les indices de Juillet « n/n-1 » :

Indice	Valeur Vo au 01/07/2008 (n-1)	Valeur V au 01/07/2009 (n)
FSD2	122.1	112.9
ICHTTS1	142.2	Abandonné depuis déc.2008
ICHT-IME rev (indice révisé Juillet 09)*	« sans objet »	142.142 (ICHT IME*1.43)

**TYPE DE CONTRAT MINIMAL N° CM06130413**  
**N° INSTALLATION(S) N° CD12777 / CD13896**

### Conditions de paiements

**L'entretien est payable à terme d'avance par trimestre civil.**

La facture est réglée dans le mois à compter de sa réception.

Tout retard de paiement déclenche, huit jours après la réception par le client d'une mise en demeure de payer adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et resté sans effet, l'application au montant impayé d'un intérêt égal à trois fois le taux d'intérêt légal, compté pour la durée du retard depuis le premier jour de l'échéance ci-dessus définie, et en sus du principal restant dû.

### ARTICLE 11 : FIN DE CONTRAT

En fin de contrat, les installations devront être rendues par l'entreprise en parfait état de fonctionnement, d'entretien, de propreté et de sécurité, avec le livret de suivi et la notice d'entretien, sous réserve d'acceptation par le client des propositions et préconisations réalisées au cours dudit contrat, relatives à la sécurité et la conformité des installations.

Deux mois avant la date d'expiration du marché, un état des lieux sera dressé contradictoirement entre le propriétaire ou son mandataire et l'entreprise, le rapport de l'organisme mandaté par le propriétaire valant expertise.

Préalablement à son départ, l'entreprise devra fournir toute documentation, plans et schémas, outils électroniques de dépannage et de programmation attachés à l'appareil. Les manuels d'utilisation préconisés par le constructeur pour l'entretien et le dépannage au nombre d'un par installation, ainsi que le descriptif complet des organes de commande, les références du matériel en général avec le nom et adresse du fournisseur.

### Delta Ascenseurs

Mr/Mme *DEHARI Anne Marie*  
En qualité de *Responsable Commerciale*  
A *Marseille*

Le *5 juillet 2013*  
Signature et Cachet

**DELTA ASCENSEURS**  
SARL au capital de 12 000 €  
19, rue Gaston Castel - Z.A. Saumaty-Séon  
13016 MARSEILLE  
Tél : 04 95 06 84 97 - Fax : 04 91 69 36 87  
Siren : 482 030 903 - RCS de Marseille code APE : 2924



### Le Client

Mr/Mme *ARCHAMBAULT HORTENSE*  
En qualité de *DIRECTRICE*  
A *AVIGNON*

Le *5 juillet 2013*  
Signature et Cachet

  
**Association de Gestion festival d'avignon**  
Espace Saint Louis  
20, rue du Portail Boquier  
84000 AVIGNON  
Tél. 04 90 27 66 50 - Fax 04 90 27 66 83  
Siret : 317 963 536 00048 - Code APE 9001Z

**Annexe 1 :**

<b>Liste des opérations minimales d'entretien et fréquences minimales de vérification (ascenseurs électriques et hydrauliques)</b>			
<b>Opérations minimales d'entretien Liste des pièces ou mécanismes à vérifier</b>	<b>Intervalle maximum de 6 semaines</b>	<b>Fréquence minimale semestrielle</b>	<b>Fréquence minimale annuelle</b>
Cuvette, toit de cabine, local des machines (propreté, éclairage)			X
Anti-rebond et contact	X		
Amortisseurs		X	
Moteur d'entraînement et convertisseur ou générateur ou pompe hydraulique			X
Réducteur			X
Poulie de traction			X
Frein		X	
Armoire de commande			X
Limiteurs de vitesse (cabine et contrepoids) et poulie de tension Hors câbles, il faut dissocier les câbles de l'organe fonctionnel auquel ils peuvent être associés.			X
Pouliés de déflexion / renvoi / mouflage			X
Guides cabines et contrepoids / vérin			X
Coulisseaux ou galets cabine et contrepoids / vérin		X	
Câblage électrique			X
Cabine	X		
Parachute et/ou moyen de protection contre les mouvements incontrôlés de la cabine en montée ou tout autre dispositif antichute (soupape rupture, réducteur de débit pour ascenseurs hydrauliques)			X
Câbles ou chaînes de suspension et leurs extrémités			X
Cuve hydraulique (niveau, fuite)	X		
Vérin hydraulique			X
Canalisations hydrauliques			X
Dispositif antidérive		X	
Bloc de commande			X
Pompe à main/soupape de descente à commande manuelle			X
Limiteur de pression			X
Baies palières 1. Vérification de l'efficacité des verrouillages et contacts de fermeture 2. Vérification course, guidage et jeux 3. Vérification câble, chaîne ou courroie et lubrification 4. Vérification mécanismes de déverrouillage de secours 5. Dispositif limitant les possibilités d'actes de vandalisme	X X X X X		X
Porte de cabine 1. Vérification de l'efficacité des verrouillages et contacts de fermeture 2. Vérification course, guidage et jeux 3. Vérification câble, chaîne ou courroie et lubrification 4. Vérification mécanismes de déverrouillage de secours 5. Vérification efficacité du dispositif de réouverture	X X X X X		X X
Palier : précision d'arrêt et de nivelage	X		
Dispositif hors course de sécurité			X
Limiteur de temps de fonctionnement du moteur			X
Dispositifs électriques de sécurité 1. Vérification du fonctionnement 2. Vérification de la chaîne de sécurité 3. Vérification des fusibles			X X X
Dispositifs de demande de secours	X		
Commandes et indicateurs aux paliers	X		
Eclairage de la gaine			X

**TYPE DE CONTRAT MINIMAL N° CM06130413**  
**N° INSTALLATION(S) N° CD12777 / CD13896**

**Annexe 2**

**LISTE DES PIECES COUVERTES PAR LE CONTRAT MINIMAL**

<p><b>Machinerie</b>          Balais du moteur          Tous fusibles</p> <p><b>Eclairage</b>          Ampoules cabine, machinerie et gaine          Eclairage de secours (batteries, piles, accumulateur)</p>	<p><b>Cabine</b>          Boutons de commande y compris leur signalisation lumineuse et sonore          Paumelles de portes          contacts de porte          Ferme porte automatique de porte battante          Coulisseaux de cabine y compris garnitures          Galets de suspension et contacts de porte          Interface usagers de l'appel de secours          (boutons avec leurs signalisations, haut parleur)          Dispositif mécanique de réouverture de porte</p> <p><b>Palier</b>          Ferme porte automatique de porte battante          serrures          contacts de portes          paumelles de portes          galets de suspension          patins de guidage de porte          bouton d'appel y compris voyants lumineux          contrepoids ou ressort de fermeture des portes palières</p> <p><b>Gaine</b>          Coulisseaux de contrepoids</p>
--	---

**TYPE DE CONTRAT MINIMAL N° CM06130413**  
**N° INSTALLATION(S) N° CD12777 / CD13896**

**Annexe 3**

**LISTE DES PIECES COUVERTES PAR LE CONTRAT ETENDU**

<p><b>Machinerie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Distributeur</li> <li>Groupe moto pompe</li> <li>Filtre</li> <li>Electrovanne et joints</li> <li>Pompe manuelle</li> <li>Refroidisseurs ou résistances</li> </ul> <p><i>Réducteur</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Arbre à vis et arbre lent du treuil</li> <li>Etanchéité de treuil</li> <li>frein du treuil</li> <li>Coupleur centrifuge</li> <li>Poulie d'adhérence</li> </ul> <p><i>Moteur</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Roulement / palier</li> <li>Rotor / stator</li> <li>Bobinage</li> <li>Coussinets</li> <li>Condensateur de démarrage</li> <li>Ventilateurs</li> <li>Sondes thermiques</li> </ul> <p><i>Manoeuvre</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Alimentation</li> <li>Fusibles</li> <li>Transformateur</li> <li>Redresseur</li> <li>Condensateur / Bobine</li> <li>Contacteur</li> <li>Relais et Relais temporisé</li> <li>Circuit électronique</li> </ul> <p><i>Limiteur de vitesse</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Contact</li> <li>Galet</li> <li>Dispositif pour vitesse excessive en montée</li> </ul> <p><i>Sélecteur</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Basculeur</li> <li>Micro contact</li> </ul>	<p><b>Cabine</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Trappe de secours</li> <li>Câblage électrique ou électronique</li> <li>Lisse électronique de sécurité</li> <li>Moteur d'opérateur de porte</li> <li>Boîtier de commande de porte</li> <li>Courroie d'entraînement moteur</li> <li>Courroie / chaîne d'entraînement panneaux</li> <li>Patins de guidage</li> <li>Pince de déverrouillage</li> <li>Rails de porte</li> <li>Seuil de sécurité</li> <li>Parachute</li> <li>Garde pied mobile</li> <li>Commande inspection + bouton stop</li> <li>Impulseur, bistable, cellule</li> <li>Système de mesure de la charge cabine</li> </ul> <p><b>Palier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Signalétique de position et de direction</li> <li>Signalisation sonore</li> <li>Dispositif de manoeuvres pompiers</li> <li>Câble ou courroie d'entraînement des portes automatiques</li> <li>Dispositif de déverrouillage manuel</li> <li>Dispositif contre le déverrouillage illicite</li> </ul> <p><b>Gaine</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Câbles de traction et attaches</li> <li>Câbles de limiteur de vitesse</li> <li>câbles de compensation</li> <li>Câble, ruban, entraînement du sélecteur</li> <li>Câbles souples pendentifs</li> <li>Impulseurs / orienteurs</li> <li>Systèmes de fin de courses</li> <li>Boite hors course</li> <li>Boite orienteur de sélecteur</li> <li>Poulies de renvoi</li> <li>Joint tête de piston hydraulique</li> <li>Dispositif anti-dérive (taquet)</li> <li>Amortisseur et huile amortisseur</li> <li>Poulie tendeuse du limiteur et contacts</li> <li>Bouton d'arrêt</li> <li>Bouton d'éclairage de gaine et prise de courant</li> </ul>
--	---



### Attestation annuelle de formation

Je soussignée, Eve LOMBART, agissant en qualité d'Administratrice de l'Association de Gestion du Festival d'Avignon, atteste par la présente la réalisation des formations suivantes :

- « Travailler avec le handicap », session du 12 avril 2021 dispensée par AUDIENS de 9h à 12h auprès de 26 salariés permanents et administratifs.
- « Accueillir à égalité », session du 11 juin 2021 de 14h à 15h30 dispensée par AGEPRO auprès de 31 agents de billetterie.
- « Accueillir à égalité et en sûreté », session du 29 juin 2021 au 1<sup>er</sup> juillet 2021 dispensée par ARSUD auprès de 125 agents d'accueil du public.

Pour faire valoir ce que de droit,

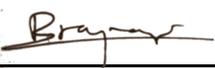
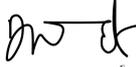
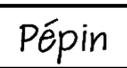
Avignon, le 28 octobre 2021

Eve LOMBART

Administratrice.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eve Lombart', written over a horizontal line.

**Feuille de présence "Travailler avec le handicap" du 12 avril 2021 de 9h00 à 12h00  
AUDIENS\_Festival d'Avignon**

<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>	<b>Signature</b>
Cecile	ASMAR	
Canelle	BREYMAYER	
Pierre	CHAMBON	
Mélanie	CORNEILLE	<i>Mélanie Cornaille</i>
Virginie	DE CROZE DE CLESMES	<i>udc</i>
Clara	DERANCOURT	
Anne-Mathilde	DI TOMASO	
Veronique	GILLES	
Camille	GILLET	<i>Camille Gillet</i>
Samia	GUILLAUME	
Lauren	LAFFARGUE	<i>Laffargue</i>
Eve	LOMBART	
Hélène	LOPES	<i>Hélène Lopes</i>
Lucie	MADELAINE	<i>L. Madelaine</i>
Veronique	MATIGNON	Véronique Matignon
Clara	MOULIN-TYRODE	Clara Moulin-Tyrode
Sarah	PEPIN	

Daniel	PIRES	
Amandine	RAYNAL	
Paul	RONDIN	
Philippe	ROUSSEL	<i>PRoussel</i>
Bernard	VALETTE	
Lysandra	VAN HEESEWIJK	<i>LVH</i>
Philippe	VAROUTSIKOS	<i>Varoutsikos</i>
Stephane	VEYSSET	
Nicolas	VILLENAVE	<i>Nicolas Villenave</i>



## ÉMARGEMENTS - FORMATION "ACCUEILLIR À ÉGALITÉ ET EN SÛRETÉ"

LES 29, 30 JUIN et 1er JUILLET 2021

DATE : 29/06/2019 (9h-18h15) - Durée formation : 5h30 - Horaires : 10h30-12h00 - 13h30-18h15

LIEU : Cloître Saint Louis, Avignon (F-84)



NOM	PRÉNOM	29-juin-21	
		MATIN	APRÈS-MIDI
AIT HAMOUDA	Anais /		
ALARIO	Antoine /		
ALARIO	Tom /		
ALLEL	Marina /		
ALLWRIGHT	Eliott /		
ALMEIDA	Lison /		
ARTERO	Elisa /		
AUBRY	Marylou /		
AUVRAY	Guillaume /		
BAGHDADI	Sacha /		
BARRALON	Valentin /		
BEHAR	Estelle /		
BERKANE	Lydia /		
BERMOND	Anouch /		
BLANCHARD	Clément /		

FORMATEURS	SIGNATURE
Philippe MACHEMEHL	
Yannick RODIÈRE	
Fanny MONTET	
Charlotte MEQUILLET	
Aurélie SOLINS	
Quentin FRANCHI	
Pascal PARSAT	



# ÉMARGEMENTS - FORMATION "ACCUEILLIR À ÉGALITÉ ET EN SÛRETÉ"

LES 29, 30 JUIN et 1er JUILLET 2021

DATE : 29/06/2019 (9h-18h15) - Durée formation : 5h30 - Horaires : 10h30-12h00 - 13h30-18h15

LIEU : Cloître Saint Louis, Avignon (F-84)



NOM	PRÉNOM	29-juin-21	29-juin-21
		MATIN	APRÈS-MIDI
BODRITO	Jean /		
BOISSELIER	Lucie /		
BOTTEGA DI LUCE	Ugo /		
BOUCHERIE	Alice /	ARRIVE le 1er juillet 2021	
BOUZON ROULLE	Emma /		
BREYSSE	Lallie /		
BRIAN	Tom /		
BURGARD	Fany /		
CAPARROS	Diego /		
CARPENTIER	Paul /		
CHAQUI	Nassim /		
CHARDIN	Faustine /		
CHATELAIS	Manon /		
CHEMAA	Badr /		
CHEMAA	Wissal /		

FORMATEURS	SIGNATURE
Philippe MACHEMEHL	
Yannick RODIÈRE	
Fanny MONTET	
Charlotte MEQUILLET	
Aurélie SOLINS	
Quentin FRANCHI	
Pascal PARSAT	



# ÉMARGEMENTS - FORMATION "ACCUEILLIR À ÉGALITÉ ET EN SÛRETÉ"

LES 29, 30 JUIN et 1er JUILLET 2021

DATE : 29/06/2019 (9h-18h15) - Durée formation : 5h30 - Horaires : 10h30-12h00 - 13h30-18h15



LIEU : Cloître Saint Louis, Avignon (F-84)

NOM	PRÉNOM	29-juin-21	29-juin-21
		MATIN	APRÈS-MIDI
CHEMAA	Hajar /		
CHEVALIER	Clément /		
CHOLLET	Mathilde /		
CHOUAL	Houria /		
CHVATCHKO	Dimitri /		
CROCHET	Faustine /		
DAHMANE	Omar /		
DANCOISNE	Baptiste /		
<del>DE PREKEL</del>	<del>Hélène</del>	<del></del>	<del></del>
DEHEPPE	Camille /		
DELANNOY	Lou /		
<del>DESCHAMPS</del>	<del>Alice</del>	<del></del>	<del></del>
DEZEQUE	Sarah /		
DIAZ	Léo /		
DRON	Enzo /		

FORMATEURS	SIGNATURE
Philippe MACHEMEHL	
Yannick RODIÈRE	
Fanny MONTET	
Charlotte MEQUILLET	
Aurélie SOLINS	
Quentin FRANCHI	
Pascal PARSAT	



## ÉMARGEMENTS - FORMATION "ACCUEILLIR À ÉGALITÉ ET EN SÛRETÉ"

LES 29, 30 JUIN et 1er JUILLET 2021

DATE : 29/06/2019 (9h-18h15) - Durée formation : 5h30 - Horaires : 10h30-12h00 - 13h30-18h15

LIEU : Cloître Saint Louis, Avignon (F-84)



NOM	PRÉNOM	29-juin-21	29-juin-21
		MATIN	APRÈS-MIDI
EL HAJI	Zakaria /		
ELBOTE	Yassine	— ABS —	— ABS —
ENVAIN	Maxime /		
FALLET	Tanita /	<del>Fallet</del>	<del>Fallet</del>
FAUQUET	Léonard /	Fauquet	Fauquet
FAVROT	Adrien /		
FIDEL	Julie /	<del>Fidel</del>	<del>Fidel</del>
FLAMENS	Mathieu /		
FOUESNANT	Alexis /		
GALAN NGUYEN	Juliette /	Galan	Galan
GAUBERTI	Tristan /	<del>Gauberti</del>	<del>Gauberti</del>
GAUJARD	Mathilde /		
GEHIN	Myrtia /	gehin	gehin
GILLET	Shana /		
GILLY CORRE	Melisande /	<del>Gilly Corre</del>	<del>Gilly Corre</del>

FORMATEURS	SIGNATURE
Philippe MACHEMEHL	
Yannick RODIÈRE	
Fanny MONTET	
Charlotte MEQUILLET	
Aurélie SOLINS	
Quentin FRANCHI	
Pascal PORSAT	



## ÉMARGEMENTS - FORMATION "ACCUEILLIR À ÉGALITÉ ET EN SÛRETÉ"

LES 29, 30 JUIN et 1er JUILLET 2021

DATE : 29/06/2019 (9h-18h15) - Durée formation : 5h30 - Horaires : 10h30-12h00 - 13h30-18h15

LIEU : Cloître Saint Louis, Avignon (F-84)



NOM	PRÉNOM	29-juin-21	29-juin-21
		MATIN	APRÈS-MIDI
GLYNATSI	Alexis /		
GRIVOLAS BAUGE	Ophélie /		
GUILLET	Ninon /		
GUILLOU	Léa /		
HALLAL	Sofia /		
HAMOUSIN	Louise /		
HANSE SCALABRE	Louison /		
HILDESHEIM	Nora /		
HOUDART	Hélène /		
HOUSE	Rita /		
IGUIDER	Oumaima /		
ISARD	Zephyr /		
<del>ISLAM</del>	<del>Fatima</del>	<del>Signature</del>	<del>Signature</del>
ISTRE	Clément /		
JADOT	Lisabel /		
HOULLEMARE	Sarah /		

FORMATEURS	SIGNATURE
Philippe MACHEMEHL	
Yannick RODIÈRE	
Fanny MONTET	
Charlotte MEQUILLET	
Aurélie SOLINS	
Quentin FRANCHI	
Pascal PARSAT	



# ÉMARGEMENTS - FORMATION "ACCUEILLIR À ÉGALITÉ ET EN SÛRETÉ"

LES 29, 30 JUIN et 1er JUILLET 2021

DATE : 29/06/2019 (9h-18h15) - Durée formation : 5h30 - Horaires : 10h30-12h00 - 13h30-18h15

LIEU : Cloître Saint Louis, Avignon (F-84)



NOM	PRÉNOM	29-juin-21	29-juin-21
		MATIN	APRÈS-MIDI
JOURDAN	Suzon /		
JULY	Hélène /		
KRASNOW	Sarah /		
LA FATA	Zoé /	zoelofata	zoelofata
LAURO-LILLO	Guillaume /		
LAVARONE	Edgar /		
LE GUINIO	Stella /		
LEMAIRE	Suzon /		

FORMATEURS	SIGNATURE
Philippe MACHEMEHL	
Yannick RODIÈRE	
Fanny MONTET	
Charlotte MEQUILLET	
Aurélie SOLINS	
Quentin FRANCHI	
Pascal PARSAT	



## ÉMARGEMENTS - FORMATION "ACCUEILLIR À ÉGALITÉ ET EN SÛRETÉ"

LES 29, 30 JUIN et 1er JUILLET 2021

DATE : 29/06/2019 (9h-18h15) - Durée formation : 5h30 - Horaires : 10h30-12h00 - 13h30-18h15

LIEU : Cloître Saint Louis, Avignon (F-84)



NOM	PRÉNOM	29-juin-21	29-juin-21
		MATIN	APRÈS-MIDI
MACHADO	Lara /		
MAHISTRE	Jonathan,		
MALLEIN	Louise /		
MANUEL	Nour /		
MARCHADIER	Amaury /		
MELIOUH	Anissa /		
MENUGE	Pierrot /		
MERAY	Adele /		
MILIANI	Maria Daniela /		
MILIANI	Lisa /		
MINCHELLA	Hugo /		
MOLINA	Elena /		
<del>MONSERAND</del>	<del>Valentine</del>	<del>_____</del>	<del>_____</del>
MONTEIL	Lea /		
MORVEZEN	Jade /		

FORMATEURS	SIGNATURE
Philippe MACHEMEHL	
Yannick RODIÈRE	
Fanny MONTET	
Charlotte MEQUILLET	
Aurélie SOLINS	
Quentin FRANCHI	
Pascal PARSAT	



## ÉMARGEMENTS - FORMATION "ACCUEILLIR À ÉGALITÉ ET EN SÛRETÉ"

LES 29, 30 JUIN et 1er JUILLET 2021

DATE : 29/06/2019 (9h-18h15) - Durée formation : 5h30 - Horaires : 10h30-12h00 - 13h30-18h15

LIEU : Cloître Saint Louis, Avignon (F-84)



NOM	PRÉNOM	29-juin-21	
		MATIN	APRÈS-MIDI
NASR	Marie /		
NOEL	Pauline /		
NORAZ	Maelle /		
PAUPERT	Matthis /		
PERETTI	Simon /		
PONCET	Margaux /		
<del>RAHMOUNI</del>	<del>Ousseima</del>	<del>_____</del>	<del>_____</del>
RENUCCI	Laura /		
RICHIR	<del>Swan</del> <del>Garance</del> /	<del>_____</del>	<del>_____</del>
ROCHWERGER	Rachel /		
RODRIGUEZ	Alizée /		
ROUPIE	Clara /		
SAISON	Jeanne /		
SANTIAGO	Marie / Joséphine		
SAOUCHI	Sirine /		

FORMATEURS	SIGNATURE
Philippe MACHEMEHL	
Yannick RODIÈRE	
Fanny MONTET	
Charlotte MEQUILLET	
Aurélie SOLINS	
Quentin FRANCHI	
Pascal PARSAT	



## ÉMARGEMENTS - FORMATION "ACCUEILLIR À ÉGALITÉ ET EN SÛRETÉ"

LES 29, 30 JUIN et 1er JUILLET 2021

DATE : 29/06/2019 (9h-18h15) - Durée formation : 5h30 - Horaires : 10h30-12h00 - 13h30-18h15

LIEU : Cloître Saint Louis, Avignon (F-84)



NOM	PRÉNOM	29-juin-21	29-juin-21
		MATIN	APRÈS-MIDI
SIMONNET	Nino /		
SINOUSI	Colin /		
SYLVAIN BONFANTI	Cloé /		
SYLVAIN BONFANTI	Lucia /		
TARDIEU	Farah		
THEROUÉ	Anne-Sophie /	A.S. Theroué	A.S. Theroué
TISSOT	Clarisse /		
TURGIS	Léna /	TURGIS	TURGIS
UGAL	Amour /		
VALEX	Coralie /		
VALLEE	Antoine /		
VAN RENSBERGEN	Fanny /		
VANISCOTTE	Valentin /		
VANVINCQ	Sarah /		
VEYRUNES	Tara /		
Toubal	Donia		

FORMATEURS	SIGNATURE
Philippe MACHEMEHL	
Yannick RODIÈRE	
Fanny MONTET	
Charlotte MEQUILLET	
Aurélie SOLINS	
Quentin FRANCHI	
Pascal PARSAT	



# ÉMARGEMENTS - FORMATION "ACCUEILLIR À ÉGALITÉ ET EN SÛRETÉ"

LES 29, 30 JUIN et 1er JUILLET 2021

DATE : 29/06/2019 (9h-18h15) - Durée formation : 5h30 - Horaires : 10h30-12h00 - 13h30-18h15

LIEU : Cloître Saint Louis, Avignon (F-84)



NOM	PRÉNOM	29-juin-21	
		MATIN	APRÈS-MIDI
VIAU	Clara		
VIENTOT	Angéline		
WAJSBROT	Aline	<i>Wa</i>	<i>Wa</i>
ZARAGOZA COISNE	Fauve	<i>Zar</i>	<i>Zar</i>
ZEKRI	Amelie	<i>Z</i>	<i>Z</i>

FORMATEURS	SIGNATURE
Philippe MACHEMEHL	<i>PM</i>
Yannick RODIÈRE	<i>YR</i>
Fanny MONTET	<i>FM</i>
Charlotte MEQUILLET	<i>CM</i>
Aurélie SOLINS	<i>A.S.</i>
Quentin FRANCHI	<i>QF</i>
Pascal PARSAT	<i>PP</i>

"Accueillir à égalité" le 11 juin 2021 de 14h00 à 15h30

Prénom	Nom	Début contrat	Fin contrat	Signature
Hamza	ABOULGHAZI	07/06/2021	25/07/2021	
Sophie	AGUEDA	07/06/2021	25/07/2021	
Anais	BASCOUL	07/06/2021	25/07/2021	AB
Maxime	BAUCHAIN	03/06/2021	25/07/2021	
Camille	BIRY	07/06/2021	25/07/2021	
Marie	BLACHON	07/06/2021	25/07/2021	Blachon
Alizee	CUNY	10/06/2021	25/07/2021	
Maissem	DALI	07/06/2021	25/07/2021	
Louise	DAVIOT	07/06/2021	25/07/2021	
Débora	DE CARVALHO RODRIGUES	07/06/2021	25/07/2021	
Alice	DUNHAM	07/06/2021	25/07/2021	
Chloe	DUSUZEAU	07/06/2021	25/07/2021	
Taslina	GAILLARDON	07/06/2021	25/07/2021	
Tigi	GOLFIER	07/06/2021	25/07/2021	
Clément	HAAG	03/06/2021	25/07/2021	
Joséphine	HASSELIN	07/06/2021	25/07/2021	
Maxime	HUBERT-ARDOUIN	07/06/2021	25/07/2021	
Lamia	JEFFALI	07/06/2021	25/07/2021	
Emma	KESPI	07/06/2021	25/07/2021	
Julie	LAMARINS	07/06/2021	25/07/2021	
Abel	MEDINA AGUILAR	07/06/2021	25/07/2021	
Liliana	MEJIA URIBE	07/06/2021	25/07/2021	
Valentin	PERRIN	07/06/2021	25/07/2021	
Paola	PINNA	07/06/2021	25/07/2021	Paola P
Antoine	PULH	07/06/2021	25/07/2021	
Thomas	RAYON	07/06/2021	25/07/2021	
Jérémy	RAYON	07/06/2021	25/07/2021	Absent.
Clémentine	RODRIGUEZ	07/06/2021	25/07/2021	
Anne-Sophie	ROUX	07/06/2021	25/07/2021	
Manon	SCHNUNT NOEL	07/06/2021	25/07/2021	
Maéva	TRAPON	07/06/2021	25/07/2021	
Maxime	VALETTE	07/06/2021	25/07/2021	

# Bien accueillir les personnes handicapées

## I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

## II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ➔ Les déplacements ;
- ➔ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- ➔ La largeur des couloirs et des portes ;
- ➔ La station debout et les attentes prolongées ;
- ➔ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



## 2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

## III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

### A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ➔ La communication orale ;
- ➔ L'accès aux informations sonores ;
- ➔ Le manque d'informations écrites.

#### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

### B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ➔ Le repérage des lieux et des entrées ;
- ➔ Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- ➔ L'usage de l'écriture et de la lecture.

## 2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

## IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



### A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- ✦ Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- ✦ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- ✦ Le repérage dans le temps et l'espace ;
- ✦ L'utilisation des appareils et automates.

## 2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

## B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Un stress important ;
- ✦ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- ✦ La communication.

#### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :  
APAJH, CDCF, CFPSSA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.